

Département du Pas de calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Coulomby

Canton de Lumbres

Arrondissement de Saint Omer

L'an deux mille vingt-cinq le Jeudi 20 mars 2025 à 20 heures. Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie de Coulomby sous la présidence de Monsieur Laurent POURCHEL, Maire, suite convocation du 6 MARS 2025.

Etaient présents excusés : Tous les membres du Conseil Municipal Sauf Madame MARSOT Jessica, Madame DAUSQUES Sandrine. Monsieur Lamarre Philippe procuration donnée à Monsieur POURCHEL, Monsieur Lefebvre Stéphane procuration à Madame PIRET Raymonde

Date de convocation : LE 6 MARS 2025

Secrétaires de séance : Madame Raymonde PIRET, adjointe ; Madame Ducrocq Valérie.

DELIBERATION N° 6 DU 20 MARS 2025 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N °3 DU 12 OCTOBRE 2023 (erreur sur la taille)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les prix n'ont pas été révisés depuis des années et propose de revoir ces tarifs, ceux-ci seront applicables à compter de Janvier 2024.

Tarifs à compter de janvier 2024 :

Concession perpétuelle : 3 m2 soit 2 OU 3 PLACES	200 euros
Concession perpétuelle : 5 m2 soit 4 PLACES	400 euros

Le Conseil Municipal approuve cette décision et accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent Pourchel



Laurent Pourchel



Laurent Pourchel

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le 22/03/2025
ET PUBLICATION LE 22/03/2025

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
31 MARS 2025